



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 32  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

#### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Nathalie RICHARD en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 octobre 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 13 octobre 2014.

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BRIAND, Maire

Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique

Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances

Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation



Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- procéder à la réalisation des emprunts (alinéa 3),
- pour passer les contrats d'assurances (alinéa 6),
- décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10).

Dans le cadre de cette délégation, **quatre décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2014.

**DECISION N° 1 DU 17 NOVEMBRE 2014**  
**Exécutoire le 21 novembre 2014**

DIRECTION DES FINANCES

Budget Annexe ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie : programme d'emprunts 2014 – souscription d'un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Pour mémoire : cette décision fait suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2014 autorisant un emprunt global de 3 000 000,00 €.

**DECISION N° 2 DU 20 NOVEMBRE 2014**  
**Exécutoire le 21 novembre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Assurances – Contrat « véhicules à moteur » n° 090345 B souscrit auprès de la SMACL  
Avenant n° 1 - Adjonction et suppression de plusieurs véhicules municipaux au cours de l'année 2014  
Montant de l'avenant : + 1 593,06 €.

**DECISION N° 3 DU 20 NOVEMBRE 2014**  
**Exécutoire le 21 novembre 2014**

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Ecole municipale de musique Gabriel Fauré – Location d'une salle – Fixation du tarif pour la journée : 100,00 €.

**DECISION N° 4 DU 25 NOVEMBRE 2014**  
**Exécutoire le 28 novembre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Patrimoine – vente de deux véhicules : un chariot élévateur Manitou : 506,00 € et une Peugeot 106 : 96,80 € à l'entreprise PASSENAUD de Tours.

❖ **Institution – Commission municipale « Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Communication » -  
Modification de l'intitulé**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Modifie l'intitulé de la commission et retient commission « Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture – Communication ».

❖ **Déplacement de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint, aux diverses réunions du club des villes et territoires cyclables (bureau, conseil d'administration, assemblée générale, congrès velocity) pour 2014 et 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial à titre de régularisation, pour ses déplacements des 5 novembre et 3 décembre 2014,
- 2) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour ses déplacements des mercredi 28 janvier, mardi 21 mai et lundi 25 juin 2015, et dans la semaine du lundi 1<sup>er</sup> au vendredi 5 juin 2015,
- 3) Précise que ces déplacements ont donné et donneront lieu à des dépenses de transport directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 4) Rappelle que ces déplacements ont fait et feront l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Budget principal 2014 - Décision Budgétaire Modificative n°3**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice 2014.

**Monsieur HÉLÈNE** explique que cette dernière décision budgétaire compte peu d'opérations. La section de fonctionnement enregistre 81 843,00 € en recettes et 175 333,00 € en dépenses ce qui entraîne un solde négatif de 93 490,00 € dû à un dépassement du budget « charges de personnel ». Ce solde négatif sera prélevé sur les postes « dépenses imprévues » des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section investissement enregistre une seule recette de 602,80 € qui correspond à la vente de véhicules.

Il précise que la DBM enregistre également des virements de crédits d'un chapitre à un autre. Il souligne que les travaux en régie réalisés en 2014 ont été importants puisqu'ils représentent 309 892,91 € en bâtiments, 214 215,80 € en infrastructures et 298 590,65 € en espaces verts.

❖ **Budget primitif 2015 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement pour 2015 par anticipation – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de 1 581 647,75 € les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous,

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2015
Remboursements temporaires d'emprunts	500 000,00 €	16-16449-012
Acquisitions foncières*	825 000,00 €	21-2112-ACQ100-824
Câblage pour les bornes en WIFI	3 000,00 €	21-2135-020
Baie informatique de stockages	22 000,00 €	21-2183-020
Cor petites mains	500,00 €	21-2188-311
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 500,00 €</b>	

- 2) Précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2015, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés ci-dessus.

#### ❖ Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015

##### A – Equipements sportifs, socio-éducatifs et du domaine de la Jeunesse – Travaux de bâtiments salle polyvalente Georges Coussan

Après démolition des locaux de rangement situés sur le pignon Ouest, le projet consistera à réaliser une extension de 50 m<sup>2</sup> sur cet emplacement et de reconstruire les locaux de rangement sur la façade Sud.

Ces travaux seront accompagnés d'une modification des éléments translucides de la façade Sud, d'une réfection de l'éclairage et de la réfection de la peinture de la grande salle. La peinture extérieure des façades sera également effectuée.

L'estimation financière portant sur ces travaux s'élève à la somme de 196 800,00 € H.T.

##### B – Mobilité durable – Acquisition de véhicules électriques

L'avantage principal d'acquérir un véhicule électrique réside dans l'achat d'un véhicule dit « propre » pour l'environnement.

L'estimation financière portant sur l'acquisition d'un véhicule électrique s'élève à la somme de 13 100,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -année 2015-, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour ces deux opérations.



❖ **Construction de 30 logements PLS par la société anonyme d'économie mixte la société nationale immobilière sis Résidence Konan, 57 rue de la Gaudinière**

**A – Demande de garantie d'emprunt**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 32 VOIX  
CONTRE : 01 VOIX (M. VALLÉE)  
ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Accorde sa garantie d'emprunt à la SAEM SNI pour le prêt qu'elle a contracté auprès de la CDC pour la construction de 30 logements collectifs en PLS,
- 2) Autorise Monsieur Maire à signer tout document relatif à cette garantie.

**B – Convention de réservation de logements**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 32 VOIX  
CONTRE : 01 VOIX (M. VALLÉE)  
ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Adopte les termes de la convention proposée par la Société Anonyme d'Économie Mixte la Société Nationale Immobilière, (réservation à des candidats locataires choisis sur une liste établie par la ville, 20% des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit 6 logements),
- 2) Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Premier Adjoint à signer ladite convention.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2014**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.



❖ **Assurances communales – Remboursement de sinistres pour 2014**

Monsieur HÉLENE fait part des différents remboursements de sinistres par les assurances qui ont été dans la majeure partie des cas, intégraux, et dont le montant total s'élève à **23.479,26 €**.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 24 novembre 2014**

Madame LEMARIÉ signale que lors de cette réunion figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- La composition du comité intercommunal de tourisme avec la désignation de représentants socio-professionnels,
- La mutualisation des services dans un contexte de rationalisation de la dépense publique à travers l'adoption d'un schéma avant la fin de l'année 2015,
- Les orientations budgétaires 2015 avec un constat : une baisse de 1 500 000,00 € de la dotation globale de fonctionnement qui nécessitera une réduction des dépenses de fonctionnement qui n'évolueront que de 0,08 % contre 1,50 % en 2014. Les investissements seront sensiblement identiques à 2014 soit environ 60 millions d'euros.
- Les grands investissements de l'agglomération :
  - . Développement économique : 7,6 millions pour aide à la recherche, création et aménagement des zones d'activités dont la zone de Saint-Cosme à La Riche, étude du devenir du site Michelin, requalification de l'avenue Grand Sud de Chambray-les-Tours ;
  - . Habitat : 7,8 millions pour des interventions au titre du logement locatif ;
  - . Equipements culturels : 6,8 millions pour l'équipement culturel de Ballan-Miré et le Centre Olivier Debré ;
  - . Infrastructures : 6,5 millions pour l'aménagement de la rue du Moulin à la Membrolle-sur-Choisille, le boulevard Charles de Gaulle à Saint-Cyr-sur-Loire, l'étude de restructuration de la rue Jacques Duclos à Saint-Pierre-des-Corps, l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Cyr dans le cadre de travaux sur la RD 938, les études du réseau routier Nord et les travaux de rénovation des ouvrages d'art notamment des ponts ;
  - . Ordures ménagères : 4,9 millions pour l'achat de matériels de transport et l'aménagement des dépôts et déchetteries ;
  - . Equipements sportifs : 3 millions pour la poursuite du programme piscine et la réalisation d'un terrain de hockey à Tours ;
  - . Tourisme : 1,8 millions avec le début de l'auberge de jeunesse, la rénovation d'équipements touristiques, la création et le renforcement d'itinéraires pédestres et cyclo-touristiques ;
  - . Energie : 0,9 millions pour les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communautaires ;
  - . Développement durable : 0,6 millions pour le soutien aux communes pour l'achat de véhicules électriques, l'acquisition de matériel d'entretien des espaces verts en vue de leur mutualisation entre les communes, jardins familiaux et aide à l'acquisition pour jardinage écologique.

Elle précise que 15 000,00 € seront attribués pour le fonctionnement de la piscine de Saint-Cyr ainsi que pour les autres piscines non communautaires.

Elle redéfinit les objectifs, à savoir : maintenir l'investissement niveau 2014, maîtriser les dépenses de fonctionnement et pas d'impôt supplémentaire pour l'année 2015.

❖ **Intercommunalité – Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire – Modifications des statuts**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire avec les modifications suivantes :



- . ouvrir l'adhésion aux établissements publics de coopération intercommunale,
- . entériner la compétence infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides,
- . prendre une nouvelle compétence liée au déploiement des communications électroniques et de la fibre.

❖ **Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 9 décembre 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 9 décembre 2014.

❖ **Ressources Humaines – Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

❖ **Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la base de la rémunération des agents recenseurs à 1 950,00 € bruts.

❖ **Comité Technique Paritaire – Compte rendu de la réunion du jeudi 27 novembre 2014**

**Monsieur BOIGARD** signale que lors de cette réunion a été déterminée la journée de ARTT de la collectivité fixée au 15 mai 2015, vu le document unique d'évaluation des risques professionnels et fait un rapport du rapport annuel concernant les situations générales de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 27 novembre, lundi 1<sup>er</sup> et mercredi 3 décembre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION**

**Rapporteur : Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la Vie Associative**



❖ **Amicale des petits jardiniers La Tranchée-Saint-Cyr – Convention de mise à disposition d'un local rue de la Grosse Borne**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention avec l'Amicale des Petits Jardiniers La Tranchée-Saint-Cyr.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Communication du mardi 25 novembre 2014**

**Madame JABOT** signale la réussite du goûter des séniors qui a eu lieu le 6 décembre. Elle souligne la mise en place des ateliers « Equilibre en Bleu » pour la gymnastique des aînés, le thé dansant qui aura lieu le 11 janvier 2015, la mise en place des ateliers « Cuisine, alimentation à tous prix », la collecte nationale de la banque alimentaire qui a eu lieu les 28 et 29 novembre et a permis une collecte plus abondante que les années passées et l'aire d'accueil des gens du voyage qui fonctionne bien. Elle signale que Ciné off organise ses prochaines séances le 11 décembre avec « Marie Heurtin » et pendant les vacances scolaires avec « Astérix, le domaine des dieux ». Elle rappelle la signature de la convention avec l'Université du Temps Libre le 15 décembre à 8 h 00 au Centre de Vie Sociale. Dans ce cadre la première conférence aura lieu le 22 janvier 2015 à 18 h 00 au Centre de Vie Sociale sur le thème « Bien manger : existe-t'il une vérité absolue ? » animée par M. STENGEL, œnologue, restaurateur, animateur d'une émission sur France 2.

**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

**Rapporteurs :** Madame GUIRAUD, Septième Adjointe délégué aux Loisirs et Vacances,  
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué au Sport.

❖ **Séjours vacances 2015 – Marché à procédure adaptée passé selon l'article 30 du Code des Marchés Publics – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les marchés et toutes les pièces relatives à cette affaire avec les entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :
- **Lot n° 1 : Séjour groupe vacances d'hiver :**

Lot attribué à l'entreprise REGARD de Bagneux (92) pour un montant de 799,00 € TTC pour une destination à Morzine en haute Savoie pour la période du 21 au 28 février 2015.





**- Lot n° 2 : Séjours linguistiques vacances de printemps et d'été en Europe**

Séjours linguistiques vacances de Printemps à l'étranger attribué à PRO LINGUA pour la période du 26 avril 2015 au 2 mai 2015, pour les destinations : Angleterre pour un montant de 850,00 € TTC par adolescent, Allemagne pour un montant de 900,00 € TTC par adolescent, Espagne pour un montant de 995,00 € TTC par adolescent et Irlande pour un montant de 990,00 € TTC par adolescent.

Séjours linguistiques vacances d'été à l'étranger :

Pour la période juillet et août 2015, pour les destinations : Angleterre pour un montant de 1 420,00 € TTC par adolescent, Allemagne pour un montant de 1 410,00 € TTC par adolescent, Espagne pour un montant de 1 450,00 € TTC par adolescent et Irlande pour un montant de 1 455,00 € TTC par adolescent.

Ce lot est attribué à l'association PRO LINGUA (75009)

**- Lot n° 3 : Séjours linguistiques aux USA (vacances d'été)**

Lot attribué à l'association La Ligue de l'Enseignement pour un montant 2 850,00 € TTC par adolescent.

**- Lot n° 4 : Séjour groupe été 2015**

Ce lot a été attribué à NATURE POUR TOUS pour un montant de 1 000,00 € TTC par adolescent.

**- Lot 5 : Séjour groupe en Angleterre « Summer Camp »**

Ce lot a été attribué à PRO LINGUA pour un montant de 1 585,00 € TTC par adolescent.

**❖ Séjours vacances 2015 – Définition des tarifs et participations communales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Emet un avis favorable à la mise en place des séjours qui seront présentés dans le catalogue annuel « Mes vacances 2015 », diffusé en janvier 2015,
- 2) Précise que la participation de la commune s'élève à 30 % du coût total des séjours pour les enfants domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire et à 15 % pour les enfants dont les parents travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire ou dont les grands parents sont domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire.

**❖ Association Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire – Demande d'avance sur la subvention 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :



POUR : 29 VOIX  
CONTRE : -- VOIX  
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)

- 1) Vote une avance sur subvention à l'Association de l'Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Fixe le montant de cette subvention à 22.999,00 €.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 26 novembre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme  
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement**

❖ **Occupation du domaine communal – rue des Bordiers**

**A – Classement de la parcelle AO n° 300 dans le domaine public**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord au classement de la parcelle cadastrée AO n° 300 dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

**B – Convention d'occupation au profit du foyer de vie « Michèle Beuzelin »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de mettre à la disposition du foyer de vie « Michèle Beuzelin », géré par l'association loi 1901 « les Elfes », une emprise d'environ 8 m<sup>2</sup> de son domaine public, située au 190 rue des Bordiers destinée à l'aire de présentation des conteneurs d'ordures ménagères et ce afin de faciliter leur ramassage par le service communautaire de Tour(s) Plus,
- 2) Dit que cette mise à disposition se fera gracieusement du fait du caractère non lucratif de l'association des Elfes,



- 3) Donne son accord pour la conclusion de la convention à passer avec l'association « Les Elfes » et Val Touraine Habitat fixant les engagements de chacune des parties,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer, ladite convention d'occupation du domaine public communal et de servitude et tous les actes et pièces utiles à passer pour régler les conditions de la mise à disposition.

❖ **Cessions foncières – Boulevard André-Georges Voisin – Cession d'un foncier d'environ 3.089 m<sup>2</sup> au profit de la société PONT AUTOMOBILES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder une emprise d'environ 3.089 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées AI n° 116 (590 m<sup>2</sup>), AN 309 (809 m<sup>2</sup>), AN n° 304 (4.736 m<sup>2</sup>) sous réserve du document d'arpentage, située 27 boulevard André-Georges Voisin, au profit de Monsieur BOURGOIN, directeur général de la société PONT Automobiles représentée, ou toute personne pouvant s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 150,00 € HT le mètre carré,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer le compromis de vente éventuel et tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la régularisation de cet acte puis à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire de l'acheteur.

❖ **Permis de démolir – ZAC Charles de Gaulle – Parcelle bâtie cadastrée BP n° 25 sise 266 boulevard Charles de Gaulle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à la démolition des bâtis, dans le cadre de l'aménagement futur de la ZAC Charles de Gaulle,
- 2) Autorise la démolition de ces biens communaux.

❖ **Réseaux d'eaux pluviales – Rue de Tartifume – Retrait de la délibération du 13 octobre 2014 (n° 2014-09-402) – Modification de la servitude sur la parcelle BR n° 306 appartenant à l'indivision JOUBERT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retire la délibération n° 2014-09-402 du 13 octobre 2014,



- 2) Régularise la servitude de passage de réseau d'eaux pluviales d'aérienne en souterraine sur la propriété des consorts JOUBERT sise rue de Tartifume, en remplacement du fossé actuel,
- 3) Précise que la servitude s'étendra, sur la parcelle BR n° 306 sur laquelle passera un réseau souterrain avec une canalisation en béton armé d'un diamètre de 1.600 mm, sur une largeur de 5 m et une longueur de 92 mètres linéaires, soit une emprise d'environ 460 m<sup>2</sup>,
- 4) Dit que cette servitude a été acceptée à titre gracieux et que le réseau sera entretenu par la commune,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières, à signer lesdites servitudes et tous les actes et pièces utiles à passer avec les propriétaires,
- 6) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des propriétaires.

#### ❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et du gaz pour l'exercice 2013**

##### **A – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Symphorien, Saint-Cyr-sur-Loire et Sainte-Radegonde**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Cyr-sur-Loire/Saint-Symphorien/Sainte-Radegonde pour l'exercice 2013.

##### **B – Rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'exercice 2013.

##### **C – Compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du lundi 24 novembre 2014**

Monsieur GILLOT présente au Conseil Municipal ce qui a été étudié lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

##### **D – Bilan annuel d'activités 2013 de la commission consultative des services publics locaux**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte des travaux réalisés en 2013 par la Commission des Services Publics Locaux de la commune.



❖ **Dénomination – Dénomination du parvis de l'Hôtel de Ville – parc de la Perraudière**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 32 VOIX  
CONTRE : -- VOIX  
ABSTENTION : 01 VOIX (Mme ROBERT)

- Décide de dénommer le parvis de l'Hôtel de Ville (La Perraudière) « parvis André Gouazé ».

❖ **Cimetières communaux**

**A - Création d'une nouvelle catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Crée la nouvelle catégorie tarifaire : vente de caveau existant.

**B – Modification du calcul des taxes de superpositions**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la modification de calcul et de ne plus tenir compte de la taxe d'origine mais d'appliquer un tarif révisé tous les ans par décision du Maire.

❖ **Espaces verts boulevard Charles de Gaulle – Convention avec la société SCI BANCEL – Station TOTAL**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX  
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)  
ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec Monsieur BANCEL, propriétaire de la parcelle AP n° 282 et gérant de la station TOTAL sise au 181 boulevard Charles de Gaulle, d'une convention relative à l'entretien des espaces verts représentant une superficie de 90 m<sup>2</sup>, au prix annuel de 200,00 € TTC,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.



**Gymnase Louis Stanichit – Autorisation de dépôt et de signature pour la demande d'autorisation d'urbanisme**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à déposer et signer, au nom de la commune, les demandes d'urbanisme nécessaires à l'opération énoncée, à savoir : la reprise de la casquette au-dessus de l'entrée du bâtiment dont le matériau est détérioré. Il sera remplacé par du bac acier, gris foncé, RAL 7022.

**❖ Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 24 novembre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**❖ Zone d'aménagement concerté de la Ménardière-Lande-Pinauderie – Mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale du 15 décembre 2014 au 9 janvier 2015.

**❖ Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales paysagé lieu dit Tartifume – Travaux complémentaires de revêtements et de fourreaux – Marché 2014-11-1 – Avenant n° 1 pour le lot n° 1 (terrassements et ouvrages hydrauliques) – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de l'avenant**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cet avenant pour la somme 19 920,00 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer cet avenant avec l'entreprise attributaire du marché et toutes pièces relatives à cette affaire.

**Le Maire,**

**Philippe BRIAND.**